

ARRÊTÉ N°918/2015 DU 10 JUILLET 2015

**Portant nomination d'un mandataire auprès de la régie de recettes prolongée de la
Clinique Vétérinaire**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté n°159 du 11 février 2013 portant création d'une régie de recettes prolongée auprès de la Clinique Vétérinaire ;
- VU** l'avis conforme du régisseur titulaire et du mandataire suppléant ;
- VU** l'avis conforme du comptable public assignataire ;

ARRÊTE

Article 1 : La personne désignée ci-après est nommée mandataire de la régie de recettes prolongée auprès de la Clinique Vétérinaire pour l'encaissement des produits définis par arrêté susvisé, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- Monsieur Jean-Marc DEVROYE, du 1^{er} juillet 2015 au 17 juin 2018 ;

Article 2 : Le mandataire ne doit pas payer de charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal. Il doit encaisser les produits selon le mode de recouvrement prévu par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle sur les régies n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

Article 4 : L'arrêté n°1111 du 07 octobre 2014 portant nomination de Monsieur Jean DUHAMELET, mandataire de la régie de recettes auprès de la Clinique Vétérinaire, est abrogé.

Article 5 : Le Président du Conseil Territorial et le Directeur des Finances publiques, comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Président

Signature du mandataire - Monsieur Jean-Marc DEVROYE
(précédée de la formule « Vu pour acceptation »)

Transmis au représentant de l'État

Le 15/07/2015

Publié le 16/07/2015

ACTE EXÉCUTOIRE

Destinataires :

Monsieur Jean-Marc DEVROYE, mandataire régie de recette prolongée Clinique vétérinaire
Madame Christine VIGNEAU, régisseur titulaire régie recettes prolongée Clinique Vétérinaire
Direction des Finances et Logistique
Direction des Finances Publiques
Préfecture – Contrôle légalité
Publication au Journal Officiel

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse : BP 4200 – Code postal : 97500 – Ville : Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 – Télécopieur 05 08 41 27 12